



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	16
Procurations :	3
Votants :	19
Date de convocation :	18/11/2022
Votes Pour :	19
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du mardi 22 novembre 2022 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Brigitte BAJON LALANNE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATION : Madame Karine BESSÉ donne procuration à Claudine CARAYOL, Radouane KHABBAL à Ludovic SICARD, Pierre MASURE à Jean-Michel BLAY.

SECRETARE : Brigitte BAJON LALANNE.

Délibération n° 2022_058

4.1 Personnel communal

Objet : Suppression d'un poste d'ATSEM

M. le Maire rappelle la proposition de modification du tableau des effectifs en date du 31 mars 2022, avec notamment la suppression d'un poste d'ATSEM à temps non-complet 34/35^e (suite à l'admission à la retraite d'Evelyne GAST, agent territorial spécialisé des écoles le 1^{er} septembre 2020, et compte tenu de la suppression d'une classe par l'Education nationale à la rentrée 2019-2020).

Il informe le conseil municipal que cette suppression de poste a été présentée au Comité technique le 07 avril 2022 (avis défavorable) et le 27 juin 2022 (avis défavorable).

Cette proposition de suppression de poste ayant fait l'objet de deux examens auprès du Comité technique, Monsieur le Maire propose d'adopter la suppression du poste d'ATSEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vu les avis du Comité technique,
- Vu le précédent tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 31 mars 2022,
- **accepte** la suppression d'un poste d'ATSEM à 34/35^e ;
- **décide** de fixer le tableau des effectifs du personnel comme suit (Cf. tableau ci-joint) à compter du 1^{er} janvier 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

PAVIE, le 19 décembre 2022
Le Maire,

Jean-Michel BLAY (GERS)



TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA MAIRIE DE PAVIE à compter du 1er janvier 2023

EMPLOIS	Effectif	Durée hebdo.	FONCTIONS	Cadre d'emplois des fonctionnaires pouvant occuper les emplois
Secrétaire général	1	35 H 00	- organisation et direction des services - élaboration et suivi des budgets et dossiers - missions d'études	attachés territoriaux / rédacteurs territoriaux
Rédacteur	1	35 H 00	- tâches de gestion administrative et financière - comptabilité - paie	rédacteurs territoriaux
Rédacteur	1	35 H 00	- tâches administratives d'exécution - correspondance - urbanisme - accueil ...	rédacteurs territoriaux / adjoints administratifs territoriaux
Rédacteur	1	35 H 00	- affaires générales de secrétariat - ressources humaines - comptabilité...	rédacteurs territoriaux / adjoints administratifs
Adjoint administratif	1	35 H 00	- tâches administratives d'exécution - état-civil - élections - accueil ...	adjoints administratifs territoriaux
Médiathécaire	1	20 H 00	- organiser et assurer le prêt et l'accueil des publics ; - coordonner et animer une équipe de bénévoles...	assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques
Responsable de l'école de musique	1	1 H	- mission d'enseignement artistique	assistant d'enseignement artistique
Responsable des services techniques	1	35 H 00	- contrôle de l'exécution des travaux de la voirie et des bâtiments communaux ; - encadrement du service technique.	agents de maîtrise territoriaux
Agent de maîtrise	1	35 H 00	- organisation du service espaces verts ; - tâches techniques d'exécution sur les espaces naturels - espaces verts	agents de maîtrise territoriaux
Responsable des services techniques	1	35 H 00	- contrôle de l'exécution des travaux de la voirie et des bâtiments communaux ; - encadrement du service technique.	adjoints techniques territoriaux
Adjoint technique	1	35 H 00	- entretien sur les bâtiments (électricité...)	adjoints techniques territoriaux
Adjoint technique	5	35 H 00	- entretien de la voirie, des bâtiments communaux et des espaces verts	adjoints techniques territoriaux
Cuisiniers	2	35 H 00	- préparation des repas des écoles, service à la cantine...	adjoints techniques territoriaux
Agent de service	1	35 H 00	- nettoyage des classes à l'école primaire ; - préparation réfectoire et surveillance cantine et garderie école primaire	adjoints techniques territoriaux
Agent de service	1	18 H 80	- ménage salles communales - surveillance cantine et garderie école primaire	adjoints techniques territoriaux
Agent de service	1	28 H 00	- entretien des locaux de la Maison de la Culture et de la Mairie ; - service et surveillance à la cantine	adjoints techniques territoriaux
Agent de service	1	28 H 00	- entretien des bâtiments communaux	adjoints techniques territoriaux
Agent de service	1	17 H 36	- Surveillance cantine, garderie... - Entretien des bâtiments communaux	adjoints techniques territoriaux
A.T.S.E.M.	1	24 H 50	- assiste la maîtresse à l'école maternelle	agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
A.T.S.E.M.	3	35 H 00	- assiste la maîtresse à l'école maternelle	agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Pavie, le 19 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Michel BLAY

